



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

OMS

Question écrite n° 43194

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la poliomyélite. En cette année 2000, l'Organisation mondiale de la santé lance l'assaut final contre la poliomyélite. Ainsi, dès la fin de l'an 2000, cette maladie pourrait devenir la seconde maladie à être éradiquée dans le monde après la variole en 1979. Depuis que la résolution d'éradiquer la polio a été prise lors de l'Assemblée mondiale de la santé de 1988, des résultats probants ont été obtenus : plus de 450 millions d'enfants sont vaccinés chaque année, et le nombre des déclarés est tombé de 350 000 en 1988 à 6 000 en 1999. La maladie n'est plus endémique que dans trente pays : elle a ainsi disparu des continents américain et européen, ainsi que de toute la région Océanie-Pacifique. Aujourd'hui, cette maladie n'est présente qu'en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et dans certains pays d'Asie du Sud-Est. A ce jour, la France semble rester à l'écart de ce combat et n'a pas fait connaître qu'elle pourrait être sa participation financière à cette opération d'envergure mondiale, qu'elle a pourtant régulièrement soutenue de son vote à l'Assemblée mondiale de la santé. En conséquence, elle lui demande si elle entend prendre des mesures pour que la France apporte un soutien financier à cette campagne.

Texte de la réponse

L'éradiction de la poliomyélite représente, après celle de la variole dans les années 1970, la plus grande initiative collective d'éradiction d'une maladie qui ait été lancée à ce jour. La France a accompagné l'OMS dans sa démarche en mettant à disposition son expertise technique, ses centres collaborateurs et son soutien financier. D'importants succès ont été obtenus : trois des régions de l'OMS signalent désormais zéro cas de poliomyélite. Il s'agit des Amériques, de la région européenne et de celle du Pacifique occidental. Malgré une régression évidente, des cas continuent à être rapportés en Asie du Sud-Est, dans la Méditerranée orientale et en Afrique. La plupart des pays dont les systèmes de santé ont souffert des effets de la guerre ou de conflits s'organisent actuellement pour vacciner leurs enfants. En 1999, la République démocratique du Congo, l'Angola, le Soudan, la Somalie et l'Afghanistan ont ainsi pu vacciner des millions d'enfants à l'occasion de journées spéciales « de tranquillité » organisées par les Nations unies. Le succès remporté par les journées nationales conduisent l'OMS à se montrer confiante dans l'atteinte de l'objectif d'éradiction fixé à 2005. La participation de la France (ministère des affaires étrangères et ministère de l'emploi et de la solidarité) au programme d'éradiction de la poliomyélite se fait au travers des contributions volontaires versées aux organisations onusiennes (OMS et UNICEF) et d'une participation financière à des projets pays, axés sur le renforcement du programme élargi de vaccination (PEV) mis en oeuvre par l'UNICEF, comme cela a été le cas au Bénin (de 1992 à 1998). Le ministère des affaires étrangères participe à des projets conduits par des ONG spécialisées (dont Handicap international) qui luttent contre les handicaps moteurs et qui couvrent, à ce titre, ceux provoqués par la poliomyélite. Un projet d'un montant de 3 MF s'adresse actuellement aux handicapés moteurs du Mozambique. Dans le cadre de la programmation 2000-2001, le Gouvernement français participe à hauteur de 11,4 MF avec la communauté urbaine de Lyon et l'OMS, à la mise en place d'un pôle de surveillance des maladies transmissibles à Lyon. Une des missions de cette nouvelle unité sera la surveillance des cas de paralysie flasque.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43194

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1572

Réponse publiée le : 17 juillet 2000, page 4275